

N° 2024/10
DECEMBRE

Infos de la municipalité

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Bureau de Poste : du 26 décembre au 06 janvier inclus

Mairie : du 26 décembre au 02 janvier inclus

Bibliothèque municipale : du 22 décembre au 06 janvier

Bonnes Fêtes
DE FIN D'ANNÉE

SACS JAUNES

06 et 20 décembre
(sacs à retirer en
mairie ou au
bureau de poste)

CONTENEURS DECHETS MENAGERS

13 et 28
décembre

CONTENEURS DECHETS VERTS

06 et 20 décembre
17 janvier

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi

de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

VENTE DE SAPINS DE NOEL

Epicéa et Nordmann
À la ferme RAZUREL

Du 1^{er} au 24 décembre

Tous les jours,
de 9h-12h et de 14h-19h
(17h le dimanche)

INSTALLATION DES DECORATIONS DE NOEL

Samedi 30 novembre de 9 heures à 12 heures, les élus installeront les décorations de Noël, sur les bâtiments communaux (mairie, église, poste, écoles, salle Jean Phocion, bibliothèque). La participation de bénévoles sera la bienvenue et en particulier, **celle des parents d'élèves pour la décoration des bâtiments scolaires**. Venez donner 1 heure ou 2 de votre temps pour la joie et l'émerveillement des enfants en période de fête de fin d'année. Si l'installation de toutes les décorations n'est pas terminée, elle se poursuivra samedi 7 décembre.

LA CARTE VERTE ASSURANCE VEHICULE

C'est fini

Depuis le 1^{er} avril, la carte verte a été supprimée pour tous les véhicules immatriculés (sauf si vous circulez dans certains pays). Votre prochain avis d'échéance vous sera donc envoyé sans carte verte, conformément à la réglementation. Désormais, lors d'un contrôle routier, les forces de l'ordre pourront vérifier que votre véhicule est assuré grâce à sa plaque d'immatriculation et au Fichier des Véhicules Assurés (FVA). Rassurez-vous, vous n'avez rien à faire, ce fichier est alimenté directement par votre assureur ! Bien sûr, l'assurance automobile reste obligatoire pour les propriétaires d'un véhicule.

COMPTEUR D'EAU

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau. **N'oubliez pas de le protéger du gel.**

GOUTER de NOEL du CCAS

Offert à toutes les personnes de 65 ans et plus, **JEUDI 12 DÉCEMBRE, à 15 heures, salle Jean Phocion**. Vous allez recevoir dans votre boîte aux lettres un coupon d'inscription à compléter et à retourner en mairie, avant le 6 décembre.

BALAYEUSE DES CANIVEAUX

Le passage de la balayeuse est prévu le 19 décembre dans toute la commune : merci de laisser les caniveaux accessibles, ne pas stationner votre véhicule dedans ou devant.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Chaque propriétaire ou locataire doit entretenir son trottoir (arrêté municipal). Vous devez le balayer s'il y a des feuilles mortes, le déneiger si besoin. En cas d'accident vous pouvez être responsable.

RAPPEL HAUTEUR ARBRES ET ARBUSTES

Les arbres et arbustes de plus de 2 m doivent être plantés en retrait de 2 m par rapport à l'alignement. S'ils sont à moins de 2 m, ils ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur.

AMICALE DES POMPIERS

Les Pompiers de Saint-Léger passeront en journée et en soirée afin de vous proposer le calendrier 2025. Attention aux faux vendeurs de calendriers, seuls les pompiers de St Léger sont habilités à vendre.

PANNEAU POCKET

N'hésitez pas à installer cette application gratuite sur votre téléphone et recevez ainsi que toutes les alertes et les informations de la commune. Vous recevez une notification dès qu'un nouveau message est diffusé. Si vous rencontrez des difficultés, appelez la mairie (www.panneaupocket.com).